

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2023

La DGALN vous propose l'action de formation n° 23-322

Droit de l'urbanisme

Formation qualifiante ouverte à distance

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN FORMAT PAPIER

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

A partir d'octobre 2023

date limite d'inscription
19 mai 2023 (auprès du CVRH)

OÙ ?

Dans le service d'affectation du stagiaire

La maîtrise d'œuvre étant assurée par le
CVRH de ROUEN

vos contacts à la DGALN

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et compétences
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet compétences et formation

vos contacts au CVRH

Cheffe de projet formation : Isabelle BATELLIYE
isabelle.batelliye@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 02 35 68 92 30 ou 07 64 43 36 68

les objectifs de la formation

La formation se décompose en 12 séquences

Ce qui permet aux agents de connaître les éléments du droit de l'urbanisme par :

- **Assimilation** : Connaître le droit de l'urbanisme par une étude poussée des documents et des autorisations d'urbanisme dans un premier temps, de la fiscalité et du contentieux de l'urbanisme dans un second temps.

- **Stratégie** : Savoir préserver l'équilibre indispensable d'un urbanisme durable en pesant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de toute décision. Savoir recourir aux outils juridiques et financiers les plus adaptés en fonction de l'importance relative de chaque projet urbain et des spécificités de chaque territoire.

le public concerné – les pré-requis

Les instructeurs ADS en priorité, les chargés d'études en urbanisme, aménagement, planification.

CONTEXTE

La DGALN propose depuis 2013, via une offre de formation élaborée par l'université de Caen-Normandie, une formation qualifiante à distance (FoAD) comprenant 12 séquences.

Cette offre évolue par :

- un enrichissement de **12 séquences**
- un choix à la carte (possibilité de **choisir 8 séquences maximum sur 12**).

Les formations à distance (FoAD) se développent du fait de l'évolution des technologies mais aussi des conditions de travail des agents et de l'évolution des métiers d'études.

Il convient de faire progresser cette pédagogie dont les mérites devront être ciblés et de développer des liens de partenariat. Cette formation qui définit une thématique de travail en E-learning comprend une dimension expérimentale.

Durée de la formation

La formation est dispensée depuis le centre d'enseignement multimédia (CEMU) de Caen sous la responsabilité de Vincent LE GRAND maître de conférences à l'université de Normandie.

La formation est ouverte d'octobre à juin. Elle comprend **12 séquences** :

- IDENTIFIER
- PROTÉGER
- HIÉRARCHISER :
- PLANIFIER
- CERTIFIER
- AUTORISER
- INSTRUIRE
- SÉCURISER
- FINANCER
- ACQUÉRIR
- AMÉNAGER
- DÉVELOPPER

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à la personne inscrite sous réserve d'une visite suffisante de la base de ressources (suivi des connexions par l'intervenant) et de la réalisation de l'exercice terminal. Cette attestation n'équivaut en aucun cas à un diplôme.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme détaillé est joint en annexe.

Rappel : Le stagiaire ne peut suivre que 8 séquences maximum.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2022 - Action n° 23-322
(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
par courriel : isabelle.batelliye@developpement-durable.gouv.fr)

LA FORMATION : Droit de l'urbanisme – formation qualifiante à distance

CVRH concerné :

ROUEN

Chef(fe) de projet :

Isabelle BATELLIYE

Dates de la formation :

à partir d'octobre 2023

Date limite d'inscription :

19 mai 2023

Cochez les fréquences que vous souhaitez - **RAPPEL : vous ne devez sélectionner que 8 séquences maximum**

Le choix final des dates sera fait par l'Université

IDENTIFIER ☐	PROTÉGER ☐	HIÉRARCHISER ☐	PLANIFIER ☐
Octobre 2023 ☐	Novembre 2023 ☐	Décembre 2023 ☐	Janvier 2024 ☐
CERTIFIER ☐	AUTORISER ☐	INSTRUIRE ☐	SÉCURISER ☐
Octobre 2023 ☐	Novembre 2023 ☐	Décembre 2023 ☐	Janvier 2024 ☐
Mars 2024 ☐	Avril 2024 ☐	Mai 2024 ☐	Juin 2024 ☐
FINANCER ☐	ACQUÉRIR ☐	AMÉNAGER ☐	DÉVELOPPER ☐
Mars 2024 ☐	Avril 2024 ☐	Mai 2024 ☐	Juin 2024 ☐

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail ☐

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier ☐

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications ☐

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui ☐ non ☐

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

Tél portable :

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade Catégorie :

Fonctions

Adresse mail qui sera lié au compte et à la plateforme

Catégorie fonction publique					
A+ ☐	A ☐	B ☐	C ☐	OPA ☐	Contractuel ☐
Statut d'origine du demandeur					
MTECT-MTE ☐	MASA ☐	Autre Min. État ☐	Collectivité ☐	Autre ☐	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable ☐ réservé ☐ défavorable ☐	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐	Visa du responsable RH ou formation du service

PROGRAMME

Droit de l'urbanisme **Formation qualifiante ouverte à distance**

La formation est composée de 12 séquences de 20 heures chacune.

Cette formation est distincte de la formation diplômante (**AFN 23-2896**) car les inscriptions peuvent être faites à une séquence isolée ou à un bouquet de plusieurs séquences.

RAPPEL :

Le stagiaire ne peut suivre que 8 séquences maximum.

Urbanisme réglementaire :

UE 1 : Identifier les acteurs

UE 2 : Protéger les espaces et leurs occupants

UE 3 : Hiérarchiser les règles et les documents

UE 4 : Planifier des projets urbains

Application du droit des sols (**il est conseillé de suivre l'ensemble des modules pour les instructeurs ADS**)

UE 5 : Certifier des informations

UE 6 : Instruire des demandes

UE 7 : Autoriser des travaux

UE 8 : Sécuriser ses actes

Urbanisme opérationnel :

UE 9 : Financer des opérations

UE 10 : Acquérir des terrains

UE 11 : Aménager le foncier

EU 12 : Développer des commerces

Dans chaque séquence, il y a 6 activités :

- Texte d'introduction : présentation de la séquence ;
- Diaporamas sonorisés : sous la forme de deux à quatre diaporamas sonorisés assurant la synthèse des principaux points ;
- Fiches : une quinzaine de fiches complétant les notions abordées dans le cours et contenant une partie rédigée ponctuée d'entretiens filmés restituant le "ressenti" de professionnels de l'urbanisme sur les thèmes abordés ;
- Documentation : base documentaire pour aller plus loin (documents d'urbanisme multiples, formulaires, liens utiles, circulaires et autres documents officiels, etc.) ;
- Exercice d'auto-évaluation : QCM de 20 questions rapides sur les notions essentielles du module ;
- Cas pratiques : un exercice de mise en situation visant à mettre en application les connaissances acquises.

Unité d'enseignement 1 (20h)

IDENTIFIER

Les acteurs de l'urbanisme

Notions abordées :

Etat,
communes,
établissements publics de coopération
intercommunal,
Agences d'urbanisme,
SEM,
EPF,
CAUE...

Unité d'enseignement 2 (20h)

PROTEGER

Les servitudes d'utilité publiques

Notions abordées :

PPR naturels/technologiques,
sites,
protection du patrimoine,
parcs

Unité d'enseignement 3 (20h)

HIERARCHISER

La hiérarchie des normes

Notions abordées :

Règlement national d'urbanisme,
Schéma de cohérence territoriale,
SRADDET,
DTADD,
SAGE,
PNR...

Unité d'enseignement 4 (20h)

PLANIFIER

La planification locale

Notions abordées :

Plan local d'urbanisme communal et intercommunal,
carte communale

Unité d'enseignement 5 (20h)

CERTIFIER

Les certificats d'urbanisme

Notions abordées :

CU d'information,
CU opérationnel,
dispositions d'urbanisme,
limites administratives,
droit de propriété

Unité d'enseignement 6 (20h)

INSTRUIRE

La gestion d'un service instructeur

Notions abordées :

Guichet unique,
complétude du dossier,
délais d'instruction,
consultations,
motivation,
prescriptions

Unité d'enseignement 7 (20h)

AUTORISER

Les autorisations d'urbanisme

Notions abordées :

Permis d'aménager, de construire, de démolir,
déclaration préalable,
champ d'application,
validité

Unité d'enseignement 8 (20h)

SECURISER

Le contentieux des autorisations

Notions abordées :

Recours,
notification obligatoire,
affichage, exception d'illégalité,
annulation,
réparation,
démolition

Unité d'enseignement 9 (20h)
FINANCER

La fiscalité de l'urbanisme

Notions abordées :
Taxe d'aménagement,
projet urbain partenarial,
VSD,
Participation assainissement,
archéologie préventive

Unité d'enseignement 10 (20h)
ACQUERIR

L'action foncière des collectivités

Notions abordées :
Droit de préemption urbain,
ZAD,
emplacement réservé,
expropriation,
mise en demeure d'acquérir

Unité d'enseignement 11 (20h)
AMENAGER

Le régime de l'aménagement

Notions abordées :
Lotissement,
divisions foncières,
zones d'aménagement concerté,
infrastructures,
équipements,
réseaux

Unité d'enseignement 12 (20h)
DEVELOPPER

L'aménagement commercial

Notions abordées :
Autorisation d'aménagement commercial,
CDAC,
CNAC,
surface de vente,
drive,
Loi ACTPE,
fusion des formalités

Acte d'engagement du/de la stagiaire inscrit(e) **Document à remplir obligatoirement**

Je soussigné(e), M..... , déclare avoir fait acte de candidature pour suivre un ou plusieurs modules mensuels de la formation *Droit de l'urbanisme* proposée en format qualifiant et distanciel par l'Université de Caen Normandie.

D'une manière, **je m'engage à me rendre disponible pour suivre dans les meilleures conditions les contenus pédagogiques mis en ligne sur la plateforme.**

Plus précisément, je prends l'engagement :

- De m'informer du rythme de la formation pour être en mesure d'anticiper au mieux les contraintes de calendrier qu'elle génère ;
- De m'assurer, avant le démarrage de mon cycle de formation, qu'il m'est possible de me connecter à la plateforme *e-campus* depuis mon poste de travail ;
- D'être présent(e) en ligne pendant une durée minimale de 8 heures durant chaque mois où un module est ouvert ;
- De procéder systématiquement à l'exercice d'auto-évaluation de fin de module mensuel avant l'organisation de la webconférence de bilan ;
- D'assister à la webconférence de bilan organisée pour chaque module mensuel.

J'ai conscience de ce que le suivi de cette formation puisse m'imposer de lui consacrer un temps personnel en dehors de mes horaires de travail.

Dans l'hypothèse où il ne me serait plus possible de respecter ces engagements, je prendrais contact sans délai avec le responsable de la formation, Vincent LE GRAND, et avec la cheffe de projet formation au Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines, Isabelle BATELLIYE.

Fait à, le

Lu et approuvé
signature